

Communiqué de presse

Aéroport du Grand Ouest : les collectivités demandent à l'Etat le remboursement des sommes investies

Après la décision unilatérale de l'Etat de renoncer au transfert de Nantes-Atlantique à Notre Dame des Landes, le Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest réuni en bureau ce mardi 13 février a voté une délibération pour demander le remboursement des sommes versées par les collectivités.

Ainsi, un courrier sera envoyé au Premier ministre pour que les avances remboursables, d'un montant global de 29 171 403,25 € versées entre 2011 et 2013 conformément aux conventions de financement de la plateforme aéroportuaire et de sa desserte routière, soient restituées.

Sans réponse de l'Etat d'ici 2 mois, le SMA sera fondé à saisir le tribunal administratif pour faire valoir ses droits.

Pour Philippe Grosvalet, Président du SMA : « *Au-delà de la concertation de 6 mois annoncée par la ministre des transports Elisabeth Borne, ce remboursement constituera un premier signe positif des intentions du gouvernement de respecter les engagements qu'a pris le Premier ministre devant la France entière le 17 janvier dernier, vis-à-vis des habitants et des territoires du Grand Ouest* ».

Contact presse :

presse@sma-grandouest.eu - www.sma-grandouest.eu - Twitter : [@sma_grandouest](https://twitter.com/sma_grandouest)

A propos du SMA

Le syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest (SMA) regroupe les 20 collectivités locales bretonnes et ligériennes investies dans le projet d'Aéroport du grand Ouest dont six participent au financement de la plateforme et de sa desserte routière. Le SMA représente les intérêts des populations riveraines et des territoires concernés. Il participe aux instances de pilotage et de suivi du projet. Il finance les études sur les dessertes en transports collectifs de la future plateforme aéroportuaire et les études d'aménagement et de développement des territoires à proximité de l'infrastructure.

Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire-Atlantique**, Ille et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire / Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Loire Métropole / Communautés de Communes : Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas des Bois, Région de Blain, Région de Nozay, Pays de Redon, Châteaubriant - Derval.